



Communiqué

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

La situation linguistique au Nouveau-Brunswick : des tendances préoccupantes et quelques signes encourageants

Moncton, le 11 février 2021 – Des actions sur plusieurs fronts sont nécessaires pour atténuer ou renverser certaines tendances préoccupantes concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick, particulièrement en ce qui a trait à la communauté de langue française. Voici les conclusions d'une étude menée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour le compte du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

« Malgré les protections législatives et constitutionnelles qui existent au Nouveau-Brunswick, il est préoccupant de constater le déclin du français, langue minoritaire dans notre province, » a remarqué la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Shirley MacLean. « La *Loi sur les langues officielles* reconnaît qu'en vertu de la constitution canadienne, la province a le pouvoir de favoriser la progression vers l'égalité du statut de nos deux langues officielles. Ce rapport contient des constats importants qui peuvent servir à influencer les politiques publiques pour renforcer l'égalité entre nos deux communautés linguistiques. »

Le rapport intitulé [La situation linguistique au Nouveau-Brunswick : des tendances préoccupantes et quelques signes encourageants](#) brosse le portrait de la situation des langues officielles et de la minorité linguistique du Nouveau-Brunswick en se basant sur les thèmes et les données présentées dans le cadre du Programme du recensement, dont les données les plus récentes datent de 2016.

« Cette étude cherche à répondre à la question "Comment se portent les langues officielles de la province?" » a affirmé Éric Forgues, Directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. « Le rapport explore plusieurs variables, notamment l'usage privé et public des langues par les personnes, leur connaissance des langues, et le bilinguisme individuel. Il examine également la situation de la communauté minoritaire francophone dans la province et les facteurs qui influencent sa pérennité, dont l'assimilation linguistique, la transmission du français, la migration, et l'immigration. »

Le rapport aborde sept grands thèmes :

L'évolution des langues officielles : stabilité de l'anglais, mais lent déclin du français

On assiste toujours au lent recul du poids relatif de la communauté de langue française. Le pourcentage de Néo-Brunswickois de langue maternelle française a atteint un creux à 31,9 % en 2016, comparativement à 33,8 % en 1971, alors que le pourcentage de personnes de langue maternelle anglaise est resté stable à environ 65 % de la population depuis 1971.

Les langues au foyer et leur transmission : l'anglicisation à la hausse, mais des signes encourageants pour le français

Moins de 9 francophones sur 10 (86,8 %) parlaient le plus souvent leur langue maternelle à la maison comparativement à la presque totalité des anglophones (98,5 %). Toutefois, les francophones en couple mixte, surtout les mères, transmettent de plus en plus le français à leurs enfants. C'est maintenant plus de la moitié (52,8 %) des enfants de mères francophones en couple mixte qui se sont vu transmettre le français comme langue maternelle, alors que ce pourcentage était de 43,8 % en 2001.

La vitalité des langues officielles : l'écart entre l'anglais et le français continue de se creuser

Le nombre de personnes parlant principalement l'anglais à la maison en 2016 dépassait de 7 % le nombre de personnes de langue maternelle anglaise dans la province. En contrepartie, le nombre de personnes parlant principalement le français à la maison était inférieur de 11 % au nombre de personnes de langue maternelle française.

Le bilinguisme individuel stagne depuis plus d'une décennie

Pratiquement 250 000 personnes se déclaraient bilingues (anglais-français) au Nouveau-Brunswick en 2016, soit le tiers (33,9 %) de la population de la province. Le taux de bilinguisme stagne à 33 % depuis une quinzaine d'années au Nouveau-Brunswick. Les francophones représentaient les deux tiers (66,7 %) des Néo-Brunswickois bilingues en 2016, alors que les anglophones en constituaient presque le tiers (29,0 %).

Les langues officielles au travail

L'utilisation de l'anglais dans le monde du travail néo-brunswickois était en augmentation constante depuis 2001 (+1,3 point de pourcentage), alors que l'usage du français avait légèrement diminué (-0,3) en comparaison à 2001. Ainsi en 2016, 89,0 % des Néo-Brunswickois parlaient l'anglais au moins régulièrement au travail comparativement à 36,7 % qui parlaient le français.

Les migrations des francophones et des anglophones au pays : des apparences trompeuses

Les taux de migration des anglophones étaient environ deux fois plus élevés que ceux des francophones entre 2011 et 2016. Par exemple, 5,5 % de la population anglophone, mais seulement 2,7 % des francophones de la province avaient quitté le Nouveau-Brunswick au cours de cette période.

L'immigration et les langues officielles

Au Nouveau-Brunswick, la poussée de l'immigration récente a contribué à faire monter le taux d'immigration provincial de 3,1 % en 2001 à 4,6 % en 2016. En 2016, les taux d'immigration au sein des deux communautés de langue officielle étaient de 5,5 % chez la majorité anglophone, mais de seulement 2 % chez la minorité francophone. En 2016, 91,8 % des habitants de la province nés à l'étranger connaissaient l'anglais, comparativement à seulement 24,8 % qui connaissaient le français en 2016.

Rapport intégral : [La situation linguistique au Nouveau-Brunswick : des tendances préoccupantes et quelques signes encourageants](#)

Renseignements pour les médias :

Véronique Taylor

Communications, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

506-444-4229 ou 1-888-651-6444 (sans frais)

Veronique.Taylor@gnb.ca